



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 9 avril 2015 à 18h30

Salle de la Maison du Temps Libre à Richardmémil

Étaient présent(e)s : Thierry **BARATEAU** (supplée Jean-Marie **BUTIN**) _ Guy **BERNARD** _ Mireille **BESOZZI** _ Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ Patrick **CHARPENTIER** _ Claude **CIAPPELLONI** _ Pascal **DURAND** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Denis **GARDEL** _ Maryline **GEORGES-BERNARD** _ Martine **GEORGES-POMMIER** _ Delphine **GILAIN** _ Claude **GUIDAT** _ Christophe **HANU** _ Marie-Louise **KADOK** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Jean **LOPES** _ Audrey **NORMAND** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Dominique **RAVEY** _ Richard **RENAUDIN** (départ 20h10 au cours de la délibération 2015_38) _ Bernard **ROUILLON** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Jean-Paul **VINCHELIN** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : François **BRAND** (procuration à Mireille **BESOZZI**) _ Jean-Marie **BUTIN** (suppléé par Thierry **BARATEAU**) _ Christian **FRA** (procuration à Xavier **BOUSSERT**) _ Liliane **GARGAM** (procuration à Claude **GUIDAT**) _ Chantal **GERBELLI** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) _ Dominique **GOEPFER** (procuration à Filipe **PINHO**) _ Michel **GRILLOT** (procuration à Martine **GEORGES-POMMIER**) _ Anne-Lise **HENRY** (procuration à Bernard **ROUILLON**) _ Catherine **NOEL** (procuration à Claude **CIAPPELLONI**) _ Marie-Noëlle **PERRIN** (procuration à Maryline **GEORGES-BERNARD**) _ Michel **RAOULT** (procuration à Jean-Paul **VINCHELIN**) _ Richard **RENAUDIN** (départ 20h10 au cours de la délibération 2015_38) _ Lydie **ROUYER** (procuration à Hervé **TILLARD**) _ Ismail **TAHTACI** (procuration à Gérard **FONTAINE**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	3 avril 2015
<u>Date d'affichage</u> :	17 avril 2015
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	45
<u>Nombre de présents</u> :	32
<u>Nombre de votants</u> :	44
<u>Secrétaire de séance</u> :	Xavier BOUSSERT

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 38	Finances	Budget principal – Vote du budget primitif 2015
2015_ 39	Finances	Budget valorisation des ordures ménagères – Vote du budget primitif 2015
2015_ 40	Finances	Budget gestion économique – Vote du budget primitif 2015
2015_ 41	Finances	Budget transport – Vote du budget primitif 2015
2015_ 42	Finances	Budget de l'eau – Vote du budget primitif 2015
2015_ 43	Finances	Budget de l'assainissement – Vote du budget primitif 2015
2015_ 44	Finances	Budget ZAC - Vote du budget primitif 2015
2015_ 45	Finances	Adoption des taux de fiscalité locale
2015_ 46	Finances	Création et ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement
2015_ 47	Administration générale	Actualisation du tableau des effectifs
2015_ 48	Institutions et vie politique	Gendarmerie de Neuves Maisons – renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres

1. Affaires et communications diverses

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Xavier BOUSSERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Délibérations

Filipe Pinho présente les budgets primitifs 2015 et les propositions de vote des taux sur la base du rapport communiqué aux conseillers communautaires.

Gérard Fontaine note que l'augmentation du taux de TEOM est légèrement supérieure à 1.25 point, et demande la destination des ordures ménagères collectées par la CCMM. Filipe Pinho précise que l'évolution du taux de TEOM est liée à la nécessité de parvenir en 2016 au taux de 11.5 % qui permet d'équilibrer le budget. Audrey Normand et Etienne Thil expliquent qu'à l'heure actuelle les ordures vont à 50% au centre de stockage de Lesménils, via un quai de transfert à Ludres, et à 50% à l'incinérateur de Ludres. A compter du 1^{er} juillet, l'incinérateur sera le seul exutoire.

Richard Renaudin rappelle qu'en 2014 il avait demandé des éléments prospectifs. Il précise que, compte tenu de la CAF nette consolidée 2014 négative et du résultat CA 2014 également négatif, il n'est pas possible, sans état précis de l'endettement de la CCMM, tant en montant global qu'en échéances et annuités, de se prononcer sur les budgets 2015, alors que les augmentations des taux de taxes sont déjà absorbées par les évolutions de frais de fonctionnement et les hausses déjà votées (transport, urbanisme). Par ailleurs la maîtrise budgétaire lui paraît douteuse, puisque le 29 janvier 2015, il était annoncé une augmentation des taux de 0.50 point, pour aboutir deux mois plus tard à la nécessité de + 2 points, ce qui met en difficulté les communes qui ont dû fixer leurs taux sans ces informations. Dans ces conditions, il ne lui est pas possible d'approuver les budgets, prévoyant de nouveaux emprunts à hauteur de 9.553.300€. D'une manière générale, il souhaite disposer d'éléments fiables et prospectifs pour être en mesure de bien comprendre les budgets de la CCMM.

Filipe Pinho entend cette demande, et confirme son accord pour mettre en place un groupe restreint qui permettra aux élus intéressés de travailler sur les finances de manière plus approfondie.

Thierry Barateau commence par regretter le retrait de la délibération relative à la composition du conseil communautaire, tant il souhaitait débattre d'une solution qui aurait pu rencontrer l'assentiment de toutes les communes. Il rejoint Richard Renaudin sur le peu d'intérêt de la commission finances. Il s'était félicité de sa mise en place, mais est frustré par son fonctionnement. Il ne partage pas l'idée que les taux de fiscalité des communes seraient excessifs : il faut tenir compte de l'analyse financière menée par la CCMM, qui a fait apparaître de vraies tensions sur les budgets de certaines communes. Enfin, il s'étonne que la commission environnement n'ait pas été appelée à se prononcer sur le budget de ses actions. Globalement, il votera pour les budgets proposés, même les habitants de Maron connaîtront une forme de double-peine fiscale.

Filipe Pinho explique qu'il ne pointe pas les choix fiscaux des communes. Mais il s'interroge, d'une manière globale, sur la répartition de l'effort fiscal prélevé sur un territoire de 30 000 habitants. Il reconnaît que la commission finances est une fausse bonne idée, d'où la proposition d'un groupe plus restreint. Il partage également la nécessité de débattre du budget en commission thématique.

Audrey Normand indique que la commission environnement a émis un avis sur les lignes autres que celles relatives aux ordures ménagères, discutées en conseil d'administration de la COVALOM – même si ces données pourraient effectivement également être présentées à la commission.

Claude Guidat constate que même si à ce jour la CCMM se situe en bas du tableau comparatif des taux d'imposition, les décisions fiscales proposées la feront monter en haut de tableau. Pour sa part, il n'a jamais augmenté les taux d'imposition, il a adapté sa politique aux ressources. Il propose par exemple de réaliser une piscine plus modeste, plutôt qu'un projet pharaonique. Il s'inquiète enfin du fait que la capacité d'autofinancement sera négative, même avec l'augmentation d'impôts.

Filipe Pinho rappelle que l'augmentation proposée de 2 points sur 2 ans comprend l'augmentation d'un demi-point actée au moment de la validation du projet de piscine. Il souligne que le seul effort fiscal ne suffira pas à financer le programme d'investissement, d'où le plan d'économies à hauteur de 750 000 €.

Jean-Paul Vinchelin salue le positionnement sur une orientation pluriannuelle. Lors de la campagne municipale, il a défendu des projets communautaires (piscine, gendarmerie, INRS, déchèterie...) et a été élu sur une base de travaux à engager. Le document transmis aux élus permet de comprendre le budget. Il souscrit à l'introduction du président dans ce rapport, et partage la volonté de continuer à porter des projets de développement. Sur l'impact fiscal, il fait observer qu'il se fera davantage ressentir en milieu urbain que dans les communes plus rurales, en raison de la disparité des valeurs locatives. Il n'a pas augmenté ses taux municipaux, car il savait que la CC serait conduite à le faire. De plus la baisse des dotations de l'Etat vient pénaliser toutes les collectivités. Il souligne que le total des investissements portés par la CC et les communes s'élèvent à près de 70 M€, cela pèse en termes de travaux. Les élus néodomiens voteront les budgets, conformes aux engagements pris autour de Filipe Pinho.

Marie-Lou Kadok demande aux élus quand ils sont allés la dernière fois à la piscine de Neuves-Maisons. Beaucoup d'habitants vont à Toul ou dans le Grand Nancy. Même si cela suppose un effort fiscal, il faut faire la nouvelle piscine, et elle constate que les habitants le comprennent quand on leur explique.

Marie-Laure Siegel tient à souligner que le projet de piscine est tout sauf pharaonique. Les équipements de loisirs et l'espace détente, qui par ailleurs sont un facteur d'attractivité de l'établissement, ne représentent qu'une faible partie du coût total du projet. L'essentiel du budget est centré sur l'apprentissage de la natation et sur l'accueil des familles.

Dominique Ravey expose que les élus de Flavigny ont décidé de voter contre les budgets et les décisions fiscales, compte tenu de la situation économique actuelle, et demandent une mise à plat des projets d'investissements.

Hervé Tillard est étonné d'entendre certains arguments venant de communes comme Flavigny, et met en garde sur le fait que le boomerang revienne rapidement. Il rappelle que les communes qui ont intégré la CCMM l'an dernier bénéficient d'un lissage des prix de l'eau sur 10 ans, ce qui a nécessité un effort d'explication au sein des autres communes, qui avaient fait l'objet d'un

lissage sur à peine 4 ans. Il attend en retour une solidarité sur les projets de développement du territoire. Les études de l'INSEE confirment la bonne santé démographique des communes de Moselle et Madon, et que les investissements pour l'économie et les services jouent un rôle important dans cette évolution. Enfin il juge qu'il n'est pas possible d'ignorer la crise que vit le secteur du BTP.

Bernard Rouillon rappelle que les actifs de l'ancien syndicat des eaux de Frolois-Méréville ont été transférés à la CC. Ne connaissant que l'annuité de la dette et ignorant le montant des capitaux restants à rembourser, ainsi que la durée des emprunts en cours, il ne souhaite pas voter les budgets.

Stéphane Boeglin convient que les communes qui ont intégré la CCMM en 2014 ont été entendues, avec un lissage des prix de l'eau sur 10 ans. On jugera sur la durée de la qualité des réseaux qu'elles ont transférés. Il confirme que l'ancien SIE a transféré un excédent substantiel, et que Frolois a remis une situation saine en matière d'assainissement. Il souhaite que dans cet état d'esprit toutes les communes arrivantes examinent leur situation. Il souligne qu'il a demandé à inscrire au budget de l'eau une ligne de crédit pour un investissement indispensable à la sécurisation de l'alimentation de Flavigny, et forme le vœu que la commune transfère son résultat eau-assainissement. S'agissant de la fiscalité, les décisions sont évidemment douloureuses, et seront difficiles à expliquer aux habitants. Elles induisent un débat sur l'éventuel renoncement à certains projets municipaux pour ne pas peser trop lourdement sur les contribuables. Frolois votera les propositions budgétaires, en mettant en garde sur la nécessité de réaliser effectivement les objectifs d'économies.

Patrick Potts indique qu'il votera également le budget, même si la commune de Sexey sera également conduite à augmenter ses taux d'un point.

D'une manière générale, Filipe Pinho pointe le risque d'une approche trop communale : la somme de 19 projets n'a jamais fait un projet communautaire.

Florence Wazylezuck s'étonne des positions exprimées ce soir alors que le débat d'orientations budgétaires avait suscité si peu de réactions une semaine auparavant.

DÉLIBÉRATION N° 2015_38

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Budget principal – Vote du budget primitif 2015

Lors de la dernière séance du conseil communautaire du 2 avril 2015, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé de procéder à l'adoption du budget principal avec reprise anticipée des résultats.

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :

Section de fonctionnement :	+ 782 209,10 €
Section d'investissement :	-150 388,41 €
Restes à réaliser :	-213 721,55 €

Le budget soumis à votre approbation s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 879 571,38 €	13 879 571,38 €
Investissement	4 815 345,57 €	4 815 345,57 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

procède à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et affecte ceux-ci comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	150 388,41 €	Inv. Dépenses
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés	450 000,00 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	332 209,10 €	Fct. Recettes

adopte le budget primitif 2015 du budget principal par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Oppositions :

Guy BERNARD

Xavier BOUSSERT

Pascal DURAND

Gérard FONTAINE

Christian FRA

Liliane GARGAM

Maryline GEORGES BERNARD

Martine GEORGES POMMIER

Michel GRILLOT

Claude GUIDAT

Anne-Lise HENRY

Marie-Noëlle PERRIN

Dominique RAVEY

Bernard ROUILLON

Ismail TAHTACI

DÉLIBÉRATION N° 2015_39

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Budget valorisation des ordures ménagères – Vote du budget primitif 2015

Lors de la dernière séance du conseil communautaire du 2 avril 2015, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités

territoriales. Ainsi, il est proposé de procéder à l'adoption du budget valorisation des ordures ménagères avec reprise anticipée des résultats.

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :
Section de fonctionnement : - 1 034,35 €
Section d'investissement : + 258 865,38 €
Restes à réaliser : - 25 512,00 €

Le budget soumis à votre approbation s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 209 337,08 €	3 209 337,08 €
Investissement	1 232 523,08 €	1 232 523,08 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

procède à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et affecte ceux-ci comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	258 865,38 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 034,35 €	Fct. Dépenses

adopte le budget primitif 2015 du budget valorisation des ordures ménagères par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Oppositions :

Guy BERNARD
Xavier BOUSSERT
Pascal DURAND
Gérard FONTAINE
Christian FRA

Liliane GARGAM
Maryline GEORGES BERNARD
Martine GEORGES POMMIER
Michel GRILLOT
Claude GUIDAT

Anne-Lise HENRY
Marie-Noëlle PERRIN
Dominique RAVEY
Bernard ROUILLON
Ismail TAHTACI

DÉLIBÉRATION N° 2015_40

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Budget gestion économique – Vote du budget primitif 2015

Lors de la dernière séance du conseil communautaire du 2 avril 2015, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé de procéder à l'adoption du budget gestion économique avec reprise anticipée des résultats.

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :

Section de fonctionnement :	+ 380 169,00 €
Section d'investissement :	- 666 113,44 €
Restes à réaliser :	- 16 237,80 €

Le budget soumis à votre approbation s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	959 684,00 €	959 684,00 €
Investissement	2 581 155,60 €	2 581 155,60 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

procède à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et affecte ceux-ci comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	666 113,44 €	Inv. Dépenses
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés	350 000,00 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 169,00	Fct. Recettes

adopte le budget primitif 2015 du budget gestion économique par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Oppositions :

Guy BERNARD
Xavier BOUSSERT
Pascal DURAND
Gérard FONTAINE
Christian FRA

Liliane GARGAM
Maryline GEORGES BERNARD
Martine GEORGES POMMIER
Michel GRILLOT
Claude GUIDAT

Anne-Lise HENRY
Marie-Noëlle PERRIN
Dominique RAVEY
Bernard ROUILLON
Ismail TAHTACI

DÉLIBÉRATION N° 2015_41

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Budget transport – Vote du budget primitif 2015

Lors de la dernière séance du conseil communautaire du 2 avril 2015, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités

territoriales. Ainsi, il est proposé de procéder à l'adoption du budget transport avec reprise anticipée des résultats.

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :

Section de fonctionnement : + 160 016,73 €
Section d'investissement : - 89 688,04 €

Le budget soumis à votre approbation s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 460 312,00 €	1 460 312,00 €
Investissement	1 665 000,00 €	1 665 000,00 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

procède à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et affecte ceux-ci comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	89 688,04 €	Inv. Dépenses
1068	Excedents de fonctionnement capitalisés	89 688,00 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	70 328,73 €	Fct. Recettes

adopte le budget primitif 2015 du budget transport par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Oppositions :

Guy BERNARD
Xavier BOUSSERT
Pascal DURAND
Gérard FONTAINE
Christian FRA

Liliane GARGAM
Maryline GEORGES BERNARD
Martine GEORGES POMMIER
Michel GRILLOT
Claude GUIDAT

Anne-Lise HENRY
Marie-Noëlle PERRIN
Dominique RAVEY
Bernard ROUILLON
Ismail TAHTACI

DÉLIBÉRATION N° 2015_42

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Budget de l'eau – Vote du budget primitif 2015

Lors de la dernière séance du conseil communautaire du 2 avril 2015, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé de procéder à l'adoption du budget de l'eau avec reprise anticipée des résultats.

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :
Section de fonctionnement : - 37 331,77 €
Section d'investissement : +1 208 978,31 €
Restes à réaliser : - 157 649,58 €

Le budget soumis à votre approbation s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 220 239,13 €	5 220 239,13 €
Investissement	4 383 873,00 €	4 383 873,00 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

procède à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et affecte ceux-ci comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 208 978,31 €	Inv. Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	37 331,77 €	Fct. Dépenses

adopte le budget primitif 2015 du budget de l'eau par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Oppositions :

Guy BERNARD
Xavier BOUSSERT
Pascal DURAND
Christian FRA
Liliane GARGAM

Maryline GEORGES BERNARD
Martine GEORGES POMMIER
Michel GRILLOT
Claude GUIDAT
Anne-Lise HENRY

Marie-Noëlle PERRIN
Dominique RAVEY
Bernard ROUILLON

DÉLIBÉRATION N° 2015_43

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Budget de l'assainissement – Vote du budget primitif 2015

Lors de la dernière séance du conseil communautaire du 2 avril 2015, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé de procéder à l'adoption du budget de l'assainissement avec reprise anticipée des résultats.

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :
Section de fonctionnement : - 366 376,26 €
Section d'investissement : - 622 684,05 €
Restes à réaliser : + 314 564,44 €

Le budget soumis à votre approbation s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 097 583,39 €	3 097 583,39 €
Investissement	3 017 002,30 €	3 017 002,30 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

procède à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et affecte ceux-ci comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	622 684,05 €	Inv. Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	366 376,26 €	Fct. Dépenses

adopte le budget primitif 2015 du budget de l'assainissement par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Oppositions :

Guy BERNARD
Xavier BOUSSERT
Pascal DURAND
Christian FRA
Liliane GARGAM

Maryline GEORGES BERNARD
Martine GEORGES POMMIER
Michel GRILLOT
Claude GUIDAT
Anne-Lise HENRY

Marie-Noëlle PERRIN
Dominique RAVEY
Bernard ROUILLON

DÉLIBÉRATION N° 2015_44

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Budget ZAC - Vote du budget primitif 2015

Lors de la dernière séance du conseil communautaire du 2 avril 2015, le débat d'orientation budgétaire s'est tenu conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé de procéder à l'adoption du budget ZAC avec reprise anticipée des résultats.

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :

Section de fonctionnement : + 1 217 218,33 €

Section d'investissement : - 2 423 376,31 €

Le budget soumis à votre approbation s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 000 811,93 €	10 000 811,93 €
Investissement	11 091 969,91 €	11 091 969,91 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

procède à une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 et affecte ceux-ci comme suit :

Imputation	Libellé	Montant	Sens
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 423 376,31 €	Inv. Dépenses
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 217 218,33 €	Fct. Recettes

adopte le budget primitif 2015 du budget ZAC par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Oppositions :

Guy BERNARD

Marie-Noëlle PERRIN

Pascal DURAND

Dominique RAVEY

Maryline GEORGES BERNARD

Bernard ROUILLON

Anne-Lise HENRY

DÉLIBÉRATION N° 2015_45

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Adoption des taux de fiscalité locale

Conformément aux orientations du DOB, le conseil est appelé à adopter les taux de la fiscalité locale pour 2015.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

fixe les taux de fiscalité locale pour l'année 2015 comme suit :

	Bases 2015	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	36 691 000 €	11,36%	4 168 098 €
Taxe foncier bâti	29 112 000 €	1,45%	422 124 €
Taxe foncier non bâti	428 000 €	1,95%	8 346 €
Cotisation foncière des entreprises	8 869 000 €	24,16%	2 142 775 €
Cotisation foncière des entreprises Marthemont*		22,10%	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	25 446 512 €	10,25%	2 608 267 €

*différence de taux due au lissage progressif suite à l'intégration de la commune à la CCMM

Oppositions :

Guy BERNARD
Xavier BOUSSERT
Pascal DURAND
Gérard FONTAINE
Christian FRA

Liliane GARGAM
Maryline GEORGES BERNARD
Martine GEORGES POMMIER
Michel GRILLOT
Claude GUIDAT

Marie-Noëlle PERRIN
Dominique RAVEY
Ismail TAHTACI

DÉLIBÉRATION N° 2015_46

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Création et ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement

En lien avec l'adoption des budgets primitifs, le conseil est invité à valider la création de nouvelles autorisations de programme, et l'actualisation d'autorisations de programme existantes.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

valide les montants des autorisations de programme et de leurs crédits de paiements, conformément au tableau ci-après :

GESTION DES AP/CP

Budget assainissement

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2009	CP2010	CP2011	CP2012	CP2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
2009/ASS/431/BC	Neuves Maisons - Secteur Mazor canalisé	458 984		14 512	356 291	87 420	635	0	SOLDEE	458 958
<p>Détail des travaux Déconnection 17 fosses septiques secteur Mazor à Neuves-Maisons Collecte secteur Mazor canalisé à Neuves-Maisons</p>										
Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles		80 358								
Subventions :		97 750								
Avances remboursables :		280 876								
Emprunt :										
N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2009	CP2010	CP2011	CP2012	CP2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
2009/ASS/451/BD	Neuves Maisons - Transfert secteur Gare	108 846		3 961	53 855	45 462	5 429	0	SOLDEE	108 708
<p>Détail des travaux Transfert des effluents secteur Gare à Neuves-Maisons</p>										
Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles		7 050								
Subventions :		7 050								
Avances remboursables :		94 746								
Emprunt :										
N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2009	CP2010	CP2011	CP2012	CP2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
2009/ASS/452/BF	Neuves Maisons - Collecte chés Messin	1 205 252			23 072	569 524	318 255	294 401	SOLDEE	1 205 252
<p>Détail des travaux Déconnection 10 fosses septiques chés de Messin à Neuves-Maisons Collecte chés de Messin à Neuves-Maisons</p>										
Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles		185 850								
Subventions :		182 000								
Avances remboursables :		837 402								
Emprunt :										
N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2009	CP2010	CP2011	CP2012	CP2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
2009/ASS/454/BG	Neuves Maisons - Collecte rue Hte Borne	180 618			4 169	151 378	402	24 669	SOLDEE	180 618
<p>Détail des travaux Collecte rue de la Haute Borne à Neuves-Maisons</p>										
Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles		31 678								
Subventions :		20 520								
Avances remboursables :		128 420								
Emprunt :										
N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2009	CP2010	CP2011	CP2012	CP2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
2009/ASS/455/BH	Chavigny - ECP rue Cottage	73 005			1 982	70 279	340	404	SOLDEE	73 005
<p>Détail des travaux Bimittion ECP rue du Cottage à Chavigny</p>										
Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles		25 552								
Subventions :		47 453								
Avances remboursables :										
Emprunt :										

GESTION DES AP/CP

Budget Eau

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2011	CP2012	CP2013	CP2014	CP2015	CP 2016	Total CP
2011/AEP/01	Op. 531. Usine de potabilisation.	4 000 000	44.756	60.553	99.596	30.496	3 000 000	764.599	4 000 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles

Subventions/participations : 500 000
 Emprunt : 3 000 000
 Autofinancement : 500 000

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2015	CP 2016	Total CP
2015/AEP/548	Op. 548. Bv. des Vallisieux	200 000	90 000	110 000	200 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles

Subventions/participations :
 Emprunt : 200 000
 Autofinancement : 0

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2015	CP 2016	Total CP
2015/AEP/597	Op. 597 - Surpresseur/liaison Richardménil	900 000	15 000	885 000	900 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles

Subventions/participations :
 Emprunt : 900 000
 Autofinancement : 0

Budget Gestion Economique

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2012	CP2013	CP 2014	CP 2015	Total CP
2012/GE/01	Cellules commerciales FILINOV	3 935 177		713 736	1 824 973	1 396 468	3 935 177

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Subventions : 100 000 €
 Recettes commerciales : 900 000 €
 Emprunt : 2 935 177 €

GESTION DES AP/CP

Budget Principal

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2013	CP2014	CP2015	CP 2016	Total CP
2013/PCP/01-549	Aménagement du Rondou	236 000	10 243	32 702	30 000	163 055	236 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FACTVA :	37 010 €
Subventions :	33 600 €
Autofinancement :	165 390 €
Emprunt :	0 €

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2012	CP2013	CP2014	CP2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
2012/PCP/03	Aménagement ZAC ELLINOV	6 672 004	610 557	35 800	64 327	1 200 000	3 313 000	647 000	801 320	6 672 004

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FACTVA :	1 046 304 €
Subventions :	205 000 €
Recettes commerciales :	442 000 €
Emprunt :	3 000 000 €
Autofinancement :	1 978 700 €

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2014	CP2015	CP2016	Total CP
2014/PCP/01-550	Aménagement zone Champ	1 087 317	14 317	863 000	210 000	1 087 317

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FACTVA :	170 513 €
Subventions :	33 600 €
Autofinancement :	165 390 €
Emprunt :	717 814 €

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2012	CP2013	CP2014	CP2015	Total CP
2012/PCP/01	Requalification Cap Filso	1 566 760	2 198	8 267	46 000	56 465	

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FACTVA :	245 699 €
Subventions :	240 000 €
Autofinancement :	300 000 €
Emprunt :	781 061 €

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2012	CP2013	CP2014	CP2015	Total CP
2012/PCP/02	Réhabilitation Pimm	150 543	1 866	55 833	51 548	5 000	114 247

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FACTVA :	23 608 €
Subventions :	126 935 €
Autofinancement :	0 €

N° AP	Libellé AP	Montant AP révisé	CP2010	CP2011	CP2012	CP2013	CP2014	Total CP
2010/PCP/01	Gymnase scolaire	2 999 870	97 925	224 551	1 408 555	1 173 508	95 331	50 000

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

FACTVA :	449 981 €
Subventions :	1 146 348 €
Emprunt :	350 000 €
Autofinancement :	1 053 542 €

A l'issue des votes budgétaires, Guy Bernard annonce sa démission du conseil communautaire, invoquant plusieurs raisons, notamment les décisions prises sur les taux d'imposition et à venir sur les prix de l'eau, de même que des raisons politiques personnelles.

Filipe Pinho en prend acte, regrettant la démission d'un conseiller communautaire quelles qu'en soient les raisons. Il regrette le départ de Guy Bernard, tout en relevant que lorsqu'on est élu on est censé aller au bout de son mandat.

Jean-Paul Vinchelin estime que les raisons de la démission de Guy Bernard sont avant tout politiques, suite aux élections départementales, et qu'il ne regrette pas le départ de M. Bernard, habitué à travestir la vérité. Guy Bernard réplique que Jean-Paul Vinchelin gagnerait certainement à un concours de menteurs.

Prenant acte des votes sur les budgets, Filipe Pinho rappelle qu'il y a un an il souhaitait constituer un exécutif pluriel, tenant compte des particularités des communes et des équilibres géographiques et démocratiques, au-delà des clivages partisans. Dans ses différents mandats d'élu il n'a jamais appelé à une solidarité partisane. En revanche il a toujours exigé une solidarité de l'exécutif. Il estime qu'au sein du conseil communautaire, la fonction de vice-président prime celle de maire. Il rappelle en outre qu'au moment du premier conseil communautaire il avait mis son mouchoir dans la poche malgré l'entorse faite au contrat dès le premier vote. Il réunira l'exécutif très rapidement pour tirer les conséquences des positionnements de ce soir.

DÉLIBÉRATION N° 2015_47

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Actualisation du tableau des effectifs

Comme chaque année, le conseil communautaire est invité à adopter le tableau des effectifs actualisé. Les principales modifications sont les suivantes :

- Dans le cadre de la démarche d'économies annoncé lors du DOB, il a été indiqué que chaque départ d'un agent ferait l'objet d'une étude organisationnelle afin de rechercher les éventuelles optimisations permettant, le cas échéant, de réduire les effectifs. Cette approche a été appliquée à l'occasion de deux départs en retraite ; il est donc proposé de supprimer deux postes de catégorie B.
- Une régularisation administrative doit être effectuée par la création d'un emploi budgétaire d'éducateur (catégorie B). Ce poste de maître-nageur est présent dans les effectifs, cette modification ne génère donc pas de surcoût pour la collectivité.
- Enfin, pour permettre le déroulement de carrière de deux agents de catégorie C qui font l'objet d'une promotion interne, il convient de créer deux postes de catégorie B (technicien et rédacteur), étant entendu qu'à l'issue de la titularisation des agents les postes C existants seront supprimés.

Les modifications liées à la mise en place du nouveau réseau de transport et à la création du service d'urbanisme mutualisé feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à la majorité,

approuve le tableau des effectifs ci-après.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
TABLEAU DES EFFECTIFS 2015**

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Direction générale	Directeur général des services Etab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	1	0
	Directeur général adjoint des services Etab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	1	0
	Attaché territorial	A	2	2	0
Direction projet de territoire	Attaché territorial	A	1	1	0
Espaces et habitat	Attaché territorial	A	1	1	0
	Rédacteur territorial	B	1	1	1
	Technicien territorial	B	1	1	0
Jeunesse	Attaché territorial	A	1	1	0
Lien social	Assistant territorial socio-éducatif	B	1	1	0
Relais assistantes maternelles	Assistant territorial socio-éducatif	B	1	1	0
	Adjoint d'animation territorial	C	1	1	1
	Apprenti		1	1	0
Ludothèque	Adjoint d'animation territorial	C	3	3	0
	Emploi d'avenir		1	1	0
Développement touristique, information et animation sportive	Attaché territorial	A	1	1	0
	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	2	2	0



COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
TABLEAU DES EFFECTIFS 2015

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF FS BUDGETAIRE	EFFECTIF FS POURVUS	DONT TNC
Développement culturel	Attaché territorial	A	1	1	0
Action culturelle / gestion des espaces	Animateur territorial	B	2	2	0
	Emploi d'avenir		2	2	0
Espaces multimédia	Rédacteur territorial	B	2	2	0
Médiathèques en réseau	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	5	5	0
	Adjoint du patrimoine	C	5	5	0
Espace emploi	Attaché territorial	A	1	1	0
	Rédacteur territorial	B	1	1	0
	Emploi d'avenir		1	1	0
Agriculture / paysage	Rédacteur territorial : suppression du poste au 18/05/15	B	1	1	0
Equipements sportifs et sécurité	Attaché territorial	A	1	1	0
Communication	Attaché territorial	A	1	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0
Secrétariat de direction	Adjoint administratif territorial (détachement)	C	1	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0
Bâtiments et zones économiques	Rédacteur territorial	B	1	1	0
Secrétariat accueil	Adjoint administratif territorial	C	4	4	0
	Emploi d'avenir		1	1	0



COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

TABLEAU DES EFFECTIFS 2015

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Comptabilité finances	Attaché territorial	A	1	1	0
	Rédacteur territorial	B	1	1	1
	Adjoint administratif territorial	C	4	4	0
Ressources humaines	Attaché territorial	A	1	1	0
	Rédacteur territorial	B	1	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	2	2	0
Transports <i>Statuts relevant de la convention collective des réseaux de transports publics urbains de voyageurs (droit privé).</i>	Ingénieur territorial	A	1	1	0
	Attaché territorial (en CDD de 3 ans)	A	1	1	0
	Adjoint administratif territorial - Rédacteur territorial (transformation du poste à la titularisation après détachement pour promotion interne)	B	1	1	0
	Responsable d'exploitation - conducteur	(C)	1	1	0
	Conducteur receveur	(C)	10	10	10
	Contrat Unique d'Insertion		1	0	1
Piscine	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	6	6	0
	Agent de maîtrise - Technicien territorial (transformation du poste à la titularisation après détachement pour promotion interne)	C	1	1	0
	Adjoint technique territorial	C	4	4	0
	Emploi d'avenir		1	0	0



COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
TABLEAU DES EFFECTIFS 2015

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF FS BUDGETAIRES	EFFECTIF FS POURVUS	DONT TNC
Opérations d'aménagement et commande publique	Attaché territorial	A	1	1	0
	Adjoint administratif territorial	C	1	1	0
Direction des services techniques	Directeur des services techniques Etab. Publics 20 à 40 000 h	A	1	0	0
	Ingénieur territorial	A	1	1	0
Administration des services techniques	Adjoint administratif territorial	C	5	5	0
	Apprenti		1	1	0
Eau et assainissement	Technicien territorial	B	1	0	0
	Adjoint technique territorial	C	17	17	0
	Apprenti		1	0	0
Contrôle des travaux	Technicien territorial	B	2	2	0
Informatique	Technicien territorial	B	1	1	0
Moyens généraux	Adjoint technique territorial	C	4	4	0
	Emploi d'avenir		2	2	0
Aire d'accueil des gens du voyage	Adjoint technique territorial	C	1	1	0
Collecte des déchets	Adjoint technique territorial (détachement)	C	2	2	0
SIG	Technicien territorial	B	1	1	0
Groupement mutualisé animateurs ados	Animateur territorial	B	5	5	0
	Contrat Unique d'insertion jusqu'au 30/09/2015 puis Animateur territorial à partir du 01/10/2015		1	1	0
TOTAL GENERAL			137	132	14

Oppositions :
Liliane GARGAM
Claude GUIDAT

DÉLIBÉRATION N° 2015_48

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Gendarmerie de Neuves Maisons – renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres

La gendarmerie de Neuves-Maisons est actuellement implantée dans des locaux vétustes et très peu fonctionnels, à limite de l'indignité en termes de conditions de travail du personnel et de conditions d'accueil des usagers. Par ailleurs, en ce qui concerne les logements, seuls 9 agents peuvent être logés à Neuves-Maisons, les autres étant éclatés sur différents sites.

A plusieurs reprises, le conseil communautaire a exprimé sa volonté de s'engager dans une solution de nature à régler enfin le problème des locaux professionnels et des logements des gendarmes, ce qui ne pourrait que renforcer l'efficacité et conforter la présence des forces de sécurité. La CCMM a acquis un terrain à cet effet, au centre de Neuves-Maisons, dès 2004. Les délibérations successives du conseil soulignaient que, sur la durée de l'opération, celle-ci devait être neutre pour les finances de la CCMM, le contribuable local n'ayant pas vocation à financer l'immobilier des services relevant des compétences de l'Etat.

Par délibérations des 18 octobre et 13 décembre 2012, le conseil communautaire a, au vu de l'évaluation préalable, approuvé le principe du recours à un bail emphytéotique administratif (BEA) assorti d'une convention de mise à disposition pour le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance d'une nouvelle caserne de gendarmerie (bureaux et logements). En effet, une opération de ce type s'élève à près de 5 millions d'euros. La CCMM ne serait pas en capacité de la porter en plus du programme d'investissements qu'elle envisage sur la durée du présent mandat ; d'où le recours à la formule du BEA, une forme de partenariat public-privé. Le montage est le suivant : pendant la durée du BEA (durée fixée en l'espèce entre 30 et 32 ans), la CCMM acquitte un loyer financier à l'opérateur. Elle sous-loue les bâtiments à la gendarmerie nationale. A l'expiration du BEA, la communauté de communes devient propriétaire des bâtiments sans qu'elle ait à verser d'indemnité à l'opérateur.

Une procédure de dialogue compétitif pour la passation du bail emphytéotique administratif a été lancée au printemps 2013 afin de désigner l'opérateur. La procédure a été mise en suspens fin 2013, le ministère de l'Intérieur ayant fait part de ses réticences à agréer de nouveaux montages en BEA.

De récents contacts avec le préfet et la gendarmerie nationale laissent entrevoir qu'une solution en BEA pourrait tout de même rencontrer l'assentiment de l'Etat. Il est donc proposé de réactiver la procédure, tout en actualisant le programme. L'opération portait initialement sur la construction de 23 logements de familles et 9 logements d'auxiliaires en plus de la construction de la gendarmerie elle-même. La gendarmerie a revu ses besoins à la hausse en les portant à 28 unités logement.

Pour permettre la poursuite de la procédure de dialogue compétitif, le conseil communautaire est invité à renouveler la constitution d'une commission d'appel d'offres propre à ce dossier (la CAO existante ayant été élue dans le précédent mandat). Comme toute CAO, elle sera composée du président de la CCMM et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du conseil communautaire.

Le conseil communautaire,

élit les membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

- Jean-Paul VINCHELIN
- Daniel LAGRANGE
- Jean-Marie BUTIN
- Patrick POTTS
- Pascal SCHNEIDER

Membres suppléants :

- Marie-Laure SIEGEL
- Marie-Louise KADOK
- Audrey NORMAND
- Florence WAZYLEZUCK
- Sandrine LAMBERT

autorise le président à signer toute pièce ou document afférent à la présente.

Le secrétaire,

Xavier BOUSSERT.

Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2015_ 38	Finances	Budget principal – Vote du budget primitif 2015
2015_ 39	Finances	Budget valorisation des ordures ménagères – Vote du budget primitif 2015
2015_ 40	Finances	Budget gestion économique – Vote du budget primitif 2015
2015_ 41	Finances	Budget transport – Vote du budget primitif 2015
2015_ 42	Finances	Budget de l'eau – Vote du budget primitif 2015
2015_ 43	Finances	Budget de l'assainissement – Vote du budget primitif 2015
2015_ 44	Finances	Budget ZAC - Vote du budget primitif 2015
2015_ 45	Finances	Adoption des taux de fiscalité locale
2015_ 46	Finances	Création et ajustements d'autorisations de programme et crédits de paiement
2015_ 47	Administration générale	Actualisation du tableau des effectifs
2015_ 48	Institutions et vie politique	Gendarmerie de Neuves Maisons – renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres

Signatures

Guy	BERNARD		Catherine	NOEL	Procuration à Claude CIAPPELLONI
Mireille	BESOZZI		Audrey	NORMAND	
Stéphane	BOEGLIN		Marie-Noëlle	PERRIN	Procuration à Maryline G-BERNARD
Xavier	BOUSSERT		Filipe	PINHO	
François	BRAND	Procuration à Mireille BESOZZI	Patrick	POTTS	
Jean-Marie	BUTIN	Suppléé par Thierry BARATEAU	Michel	RAOULT	Procuration à Jean-Paul VINCHELIN
Patrick	CHARPENTIER		Dominique	RAVEY	
Claude	CIAPPELLONI		Richard	RENAUDIN	Départ au cours de la délibération 2015_38
Pascal	DURAND		Bernard	ROUILLON	
Gérard	FONTAINE		Lydie	ROUYER	Procuration à Hervé TILLARD
Jean-Luc	FONTAINE		Pascal	SCHNEIDER	
Christian	FRA	Procuration à Xavier BOUSSERT	Marie-Laure	SIEGEL	
Denis	GARDEL		Ismail	TAHTACI	Procuration à Gérard FONTAINE
Liliane	GARGAM	Procuration à Claude GUIDAT	Etienne	THIL	
Maryline	GEORGES- BERNARD		Hervé	TILLARD	
Martine	GEORGES- POMMIER		Jean-Paul	VINCHELIN	
Chantal	GERBELLI	Procuration à Daniel LAGRANGE	Florence	WAZYLEZUCK	
Delphine	GILAIN		Thierry	WEYER	
Dominique	GOEPFER	Procuration à Filipe PINHO	Suppléants		
Michel	GRILLOT	Procuration à Martine G-POMMIER	Bernard	ANDRE*	
Claude	GUIDAT		Thierry	BARATEAU*	Supplée Jean-Marie BUTIN
Christophe	HANU		Bénédicte	FLORENTIN*	
Anne-Lise	HENRY	Procuration à Bernard ROUILLON	Valentin	GOBETTI*	
Marie- Louise	KADOK		Arnaud	GOIN*	
Daniel	LAGRANGE		James	HARDEL*	
Sandrine	LAMBERT		Philippe	MARCHAND*	
Jean	LOPES		André	POIRSON*	

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

